

SAISON 2004/2005

**PROCES-VERBAL N°3
DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL
Vendredi 3 JUIN 2005**

Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président
Mademoiselle Hélène GROC, Vice-Présidente, Chargée de la Communication
Messieurs Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing
Daniel MURAIL, Secrétaire Général, Secrétaire de séance
Jean Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint
Christian ALBE, Trésorier Général
Laurent MOREUIL, Trésorier Général Adjoint

MEMBRES

Mesdames Isabelle LALANNE, Dominique MAINGUY-GOASDOUE
Mademoiselle Valérie BLANC
Messieurs Jean-Charles BADIN, Jean-Claude BOUR, Christophe CHARTREUX, Pierre COQUAND, Serge DELOUTRE, Francis DRUENNE, Philippe DUPAU, André GLAIVE, Richard GOUX, Jean PERIOU, Patrick RACHARD, Eric TANGUY, Patrick VARACHAUD

Excusés :

Mesdames Claude DENGREVILLE, Brigitte TROUILLET
Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Jean-Paul ALORO, Maurice BOISSEAU, Jacques SHAW, Membres

Assistent :

Monsieur Jean-Pierre MELJAC, Président de la CCS,
Jean-Pierre FLEUTIAUX, Chargé des Relations avec les Fédérations Affinitaires, Scolaires et le Sport en Entreprise
Michel COGNE, Directeur Technique National
Thierry MESSINA, Directeur Exécutif et Comptable



I) INFORMATIONS DU PRESIDENT

1.1. Eurosport

Le Président Gil PELLAN informe le Comité Directeur Fédéral des raisons qui ont amené Eurosport à ne pas vouloir renouveler le contrat avec la FFVB et la LNV.

Le contrat (380 000 euro de diffusion + 340 000 euro de production) n'est pas renouvelé pour le Championnat de France masculin pour les raisons suivantes :

- ✚ Déception de l'audience des retransmissions,
- ✚ Prestation de la Ligue Mondiale suffisante,
- ✚ Pas d'apport de ressource publicitaire issue des partenaires FFVB ou LNV,
- ✚ Environnement économique difficile (coût de la chaîne câblée),
Eurosport n'a par ailleurs pas apprécié de payer certaines prestations alors qu'avec Sport+ les conditions définies par la LNV sont gratuites.

Cette décision entraîne une révision du budget fédéral et diffère les engagements nécessaires à la réorganisation fonctionnelle de la FFVB pour ne pas engager des dépenses que nous ne pourrions pas tenir.

En revanche, la FFVB ne changera rien du dispositif de la politique de l'emploi telle qu'elle a été défini concernant les cadres techniques ATR/ATD et les cadres d'Etat qui sera mis en place par la Direction Technique Nationale.

1.2. Convention FFVB/LNV

La FFVB souhaitait faire évoluer un certain nombre de points permettant une nouvelle convention qui arrive à son terme le 30 Juin afin de permettre à la LNV d'organiser un championnat de France plus dynamique et de meilleure qualité.

L'engagement politique de la nouvelle équipe pour le Volley-Ball avait conduit à une proposition d'un projet novateur avec un objectif 2012, repositionnant le Volley-Ball Féminin par des résultats, un plan marketing, une détection Equipes de France et une exploitation télévisuelle.

La proposition de réintégration dans le giron fédéral s'est heurtée à un refus de la LNV et d'une motion demandant la signature de la convention le jour de l'Assemblée Générale de la Ligue Nationale de Volley.

D'autre part, la FFVB souhaitait sortir de la convention le paragraphe concernant le marketing et en faire un avenant annuel.

Les deux avenants concernant la DNCG et les indemnités compensatrices pour les internationaux restent en discussion (voir chapitre « budget » : suppression de l'aide aux internationaux).

.../...

Date de rédaction : 06/06/2005
 Date de mise en instance d'approbation : 07/06/2005
 Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005
 Auteur : Daniel MURAIL
 : 03/11/2005

La volonté de la FFVB n'a jamais été de démanteler la LNV et s'étonne du « diktat » de la LNV face à nos propositions qui n'ont pour objectif que de favoriser le professionnalisme du Volley-Ball face aux exigences actuelles.

Pierre COQUAND, Président de la LNV, rappelle que les clubs de PRO AF souhaitent rester dans le cadre de la LNV mais ne remettent pas en cause le projet du Président Gil PELLAN qu'ils trouvent très intéressant.

Le processus des aides personnalisées est rappelé (indemnisation des joueurs, pas des clubs, et prise en compte de l'aide personnalisée versée par le CNOSF (aide du Ministère au sport de haut niveau)).

Après les interventions de Serge DELOUTRE et de Thibaud SARRAZIN, il est exprimé une volonté d'action commune entre la FFVB et la LNV concernant le marketing.

Par ailleurs, le Secrétaire Général profite de ce point LNV pour préciser qu'il n'a pas été possible de donner une suite favorable à notre proposition de donner un pouvoir de vote à la LNV (Bureau Exécutif et Comité Directeur Fédéral) compte tenu d'impératifs juridiques liés aux textes ministériels.

1.3. Convention d'objectifs FFVB/Ministère des Sports

Présentation au Ministère d'une convention d'objectifs volontariste mais pragmatique en fonction des perspectives de l'Etat.

Il n'y a pas encore communication officielle du document (nouveau gouvernement).

Après un échange sur le nouveau projet politique de la Fédération et l'argumentaire développé, nous pouvons nous attendre à une reconduction du budget 2004 sur 2005, ce qui correspond à un point positif puisque l'an dernier, il y avait les Jeux Olympiques et une aide particulière.

1.4. Beach-Volley

Le Président Gil PELLAN réaffirme ce qui doit être la volonté du Comité Directeur Fédéral :

- ✚ Possibilité d'une nouvelle licence fédérale avec une option Beach-Volley
- ✚ Organisation d'un championnat qui correspond à la mission de la FFVB
- ✚ La formation de cadres techniques et le fonctionnement des pôles de Beach-Volley dans les missions de la Direction Technique Nationale,

- ✚ La pratique du Beach-Volley doit s'exercer sur des lieux de pratique qui doivent se développer à l'initiative des Ligues auprès des maîtres d'ouvrages territoriaux,
- ✚ M.C.O. : le travail de ce promoteur s'appuie sur une prestation événementielle qui ne doit pas être en concurrence avec un Championnat de France.

.../...

Date de rédaction : 06/06/2005
 Date de mise en instance d'approbation : 07/06/2005
 Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005
 Auteur : Daniel MURAIL
 : 03/11/2005

II) BUDGET

Suite au non engagement d'EUROSPORTS, le Trésorier Général soumet les propositions suivantes de modification du budget prévisionnel 2006 :

Partenariats : 580 k.euros

Production télévision : 200 k.euros (permettre le financement des deux coupes de France et de 6 rencontres nationales masculins et féminins).

Fonctionnement DTN : 190 k.euros

Vie fédérale : 660 k.euros

Aide à l'emploi ne change pas.

Réduire la ligne budgétaire pour le haut niveau par la suppression des indemnités aux internationaux allouées aux clubs à compter de la saison 2005/2006.

Serge DELOUTRE s'interroge sur la réaction des clubs et la maîtrise des recettes sur les partenariats

Pierre COQUAND exprime ses craintes face à la diminution de l'exposition et la recherche de partenaires potentiels.

Thibaud SARRAZIN précise qu'après 6 mois, 7 partenaires ont signé des contrats avec la FFVB dont 5 nouveaux.

Gil PELLAN rappelle que la convention de la ligue Mondiale est signée pour l'olympiade et estime qu'il faut faire preuve de prudence dans les affichages tout en étant volontariste

→ Le Comité Directeur approuve la proposition moins 1 abstention.

III) VIE FÉDÉRALE

3.1. Adoption du Procès verbal N°2 du Comité directeur du 15 et 16 avril

Prise en compte des demandes de modifications formulé par Valérie BLANC et André GLAIVE :

- ✚ Conventions de formation des entraîneurs et ministères des affaires étrangères
- ✚ Budget
- ✚ Proposition de délibération de la LNV

Les modifications figurent au compte-rendu du Comité directeur N° 2

→ Le Comité Directeur approuve la proposition modifiée.

3.2. Championnat de N1

Proposition du Bureau Exécutif : Compte rendu N°6

La proposition du Bureau Exécutif est de mettre en place un championnat fédéral de N1 masculin et féminin, faisant abstraction des play-off, play-down avec un championnat de 14 à 16 équipes.

.../...

Date de rédaction : 06/06/2005
 Date de mise en instance d'approbation : 07/06/2005
 Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005
 Auteur : Daniel MURAIL
 : 03/11/2005

Les clubs devant évoluer dans cette division la saison prochaine ont adressé un courrier faisant état de leur désir d'évoluer en poule de 8 avec Play-off de classement pour le titre de Champion de France.

Le Bureau Exécutif demandera à l'Assemblée Générale d'accepter cette demande pour la saison prochaine uniquement, certains clubs n'étant visiblement pas prêts à franchir le pas d'un véritable championnat de France amateur (encadrement, moyens financiers, parrainages locaux).

Mais le souhait du Bureau Exécutif est que l'Assemblée Générale valide également un championnat de France N1 2006/2007 à 14 équipes.

→ Le Comité Directeur approuve la proposition.

3.3. A.S.U. LYON

Proposition du Bureau Exécutif : Compte rendu N°6

Un rappel historique de l'affaire est fait par le Président Gil PELLAN :

- 1^{ère} décision de la DNCG : déclassement du club de l'ASUL Lyon,
- Appel du club,
- Décision du TGI retenant le plan de continuation de la ville,
- 2^{ème} décision de la DNCG : confirmant la 1^{ère} décision,
- Appel au CNOSF demandant une conciliation à la FFVB et la LNV,
- Saison en 2004/2005 du club, complètement désorganisé, puis reprise en main par un groupe de dirigeants
- Courrier du Délégué Général de l'ASUL,
- Rencontre du Président Gil PELLAN avec le Maire Adjoint de la ville de Lyon,
- 3^{ème} décision de la DNCG : refus de réintégrer le club en championnat de PRO B,
- Appel de la la DNCG : pas encore connu officiellement,
- En cas de refus, le club de l'ASU LYON saisira la conciliation du CNOSF pour viser une réintégration en PRO B.

Après étude du dossier et présentation des arguments juridiques possibles et probables de l'ASU LYON à l'encontre de la FFVB, des arguments des représentants de la LNV, l'absence officielle de la délibération de la DNCG, le Comité Directeur Fédéral demandera à l'assemblée générale de valider la proposition du bureau.



DESTINATAIRES

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne

Date de rédaction : 06/06/2005
Date de mise en instance d'approbation : 07/06/2005
Date d'Adoption : CDF du 15/10/2005
Auteur : Daniel MURAIL
: 03/11/2005